



1106122201

DATE DEPOT : 2011-06-28

NUMERO DE DEPOT : 2011R061608

N° GESTION : 2007B22902

N° SIREN : 500825716

DENOMINATION : 110 JEROME DREYFUSS

ADRESSE : 36 Boulevard De La Bastille 75012 PARIS

DATE D'ACTE : 2011/05/27

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE :
CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUE
NOMINATION DE PRESIDENT
NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL
NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET :
MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

07B 22902

SOCIETE 110 JEROME DREYFUSS

Société à responsabilité limitée
au capital de 320 000 euros
Siège social : 36 Boulevard de la Bastille
75012 PARIS
500 825 716 RCS PARIS

Enregistré à : SERVICE DE L'ENREGISTREMENT - 12 EMB BEL-AIR
Le 06/06/2011 Dotation n° 2011/277 Case n° 20
Etablissement : 125 E
Total liquidé : cent vingt-cinq euros
Montant repris : cent vingt-cinq euros
L'Agent
Pénalités :
Valérie AUDIN
Agent administratif des Impôts

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 27 MAI 2011

PF 27/05/11 CQ - OW - OG -
OC - TJ
OG 27/05/11

L'an deux mille onze,
et le vingt sept mai,
à quinze heures,

les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance, en date du 24 mai 2011, tous les associés ayant consenti à cette convocation.

Sont présents ou représentés :

- Madame Rachel CHICHEPORTICHE,
Associée, porteur de
- Monsieur Jérôme DREYFUSS
Associé, porteur de

GTC DE PARIS
I M R
28 JUN 2011
160 000 parts
61608 N° Dépôt

160 000 parts.

Total des parts présentes ou représentées : 320 000 sur les 320 000 parts composant le capital social.

Madame Rachel CHICHEPORTICHE préside la séance en qualité de cogérant associé.

La Présidente constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- l'acte de désignation du commissaire à la transformation ;
- le rapport du commissaire à la transformation et le récépissé de dépôt dudit rapport au greffe du Tribunal de commerce de Paris datant de 8 jours au moins ;
- le texte des projets de résolutions ;
- le projet de statuts de la société sous forme de société par actions simplifiée.

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre

du jour suivant :

- Transformation de la Société en société par Actions Simplifiée et adoption des nouveaux statuts ;
- Désignation des dirigeants et fixation de leur rémunération ;
- Nomination des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant
- Pouvoirs en vue des formalités.

La Présidente donne lecture du rapport du commissaire à la transformation puis ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire à la transformation établi conformément aux dispositions de l'article L 223-43 du Code de commerce, et de l'article L 224-3 du Code de commerce, et après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, décide, en application des dispositions des articles L 223-43 et L 227-3 dudit code, de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour. —

Sous sa forme nouvelle, la Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés par actions simplifiées et par les nouveaux statuts.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle. —

La dénomination de la Société, son objet, sa durée restent inchangés. —

Le capital social reste fixé à la somme de 320 000 euros. Il sera désormais divisé en 320 000 actions de 1 euro chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui seront réparties entre les propriétaires actuels des parts sociales à raison de Une action pour Une part. —

Cette résolution, soumise aux voix, est adoptée à l'unanimité. —

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision de transformation de la Société en Société par actions simplifiée adoptée sous la résolution précédente, l'assemblée générale extraordinaire adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme. —

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que les fonctions de gérante de Madame Rachel CHICHEPORTICHE ont pris fin dès à présent suite à la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée. —

L'assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle, nomme en qualité de Président de la Société pour une durée illimitée : —

Madame Rachel CHICHEPORTICHE demeurant 17 avenue Duquesne 75007 PARIS

qui déclare accepter ces fonctions et n'être soumis à aucune incompatibilité. —

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité. —

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer la rémunération de Madame Rachel CHICHEPORTICHE, en sa qualité de Président, par acte séparé, par souci de confidentialité.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que les fonctions de gérant de Monsieur Jérôme DREYFUSS ont pris fin dès à présent suite à la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée. —

L'assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle, nomme en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée illimitée : —

Monsieur Jérôme DREYFUSS, demeurant 123 rue Faubourg du Temple 75010 PARIS —

qui déclare accepter ces fonctions et n'être soumis à aucune incompatibilité.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité. —

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer la rémunération de Monsieur Jérôme DREYFUSS, en sa qualité de Directeur Général, par acte séparé, par souci de confidentialité.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2017 :

– la Société DELOITTE & ASSOCIES, sise au 185 avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly sur Seine Cedex, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ; ✓

– la Société BEAS, dont le siège social est situé 7/9 Villa Houssay, 92200 Neuilly Sur Seine, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant. ✓

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. ✓



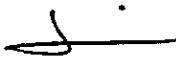
HUITIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et les associés présents.

J. DREYFUSS Associé et cogérant 	R. CHICHEPORTICHE Associé et cogérant 
J. DREYFUSS <i>Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général</i> 	R. CHICHEPORTICHE <i>Bon pour acceptation des fonctions de Président</i> 